

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUIN 2017**

**L'an deux mil dix-sept, le 6 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de HERY, légalement convoqué le 30 mai 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jack POTHERAT, adjoint au maire.**

**Etaient présents :** P. ROUSSELLE, MC SAMPIC, A. ROLLET, B. BELARGENT, MC CHATELAIN, A. MUZIOT, N. VINCENT, V. LOWYCK, M. GEFFROY

**Etaient absents excusés :** C. CHARBONNIER (pouvoir à J. POTHERAT), C. PARET (pouvoir à N. VINCENT), G. GAVILLON (pouvoir à A. ROLLET), P. SIMON (pouvoir à P. ROUSSELLE), C. CORNELIS (pouvoir à B. BELARGENT), S. DELCROIX (pouvoir à MC SAMPIC), P. MERCIER (pouvoir à M. GEFFROY)

**Madame ROLLET est élue secrétaire de séance.**

<b>RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR</b>
----------------------------------

**1 – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU 9 MAI ET 18 MAI 2017**

**2 – ADMINISTRATION GENERALE**

- Démission d'un conseiller municipal

**3 – FINANCES - PERSONNEL**

- Modification du temps de travail – ATSEM et adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- Subvention complémentaire classe découverte

**4 – AFFAIRES SCOLAIRES - ANIMATIONS**

**5 – ENVIRONNEMENT**

- DSP assainissement – validation du rapport du maire et choix de la durée de délégation

**6 – TRAVAUX**

- Acquisition d'une parcelle aux Baudières pour l'installation d'une citerne incendie
- Voirie Baudières 2<sup>ème</sup> tranche – choix de l'entreprise
- Cœur de village – acquisition parcelles rue de la Chapelotte
- Installation d'une borne électrique

**7 – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

<b>1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 ET 18 MAI 2017</b>
--------------------------------------------------------------------------

Les comptes rendus des séances du 9 et 18 mai 2017 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 2 – ADMINISTRATION GENERALE

### Démission d'un conseiller municipal

M. POTHERAT fait lecture du courrier de M. Jean-Pierre BLIN par lequel il fait part de sa démission du conseil municipal. Une copie du courrier sera transmise à la Préfecture.

## 3 – FINANCES - PERSONNEL

### Modification du temps de travail du personnel

#### **Délibération n° DEL2017/50 : Modification du temps de travail du personnel**

**Vu** la nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2017,  
**Vu** la nouvelle organisation des services périscolaires à la rentrée de septembre 2017,  
**Considérant** que le planning de travail des ATSEM et du personnel de service (ménage et cantine) doit être modifié,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**AUGMENTE** le temps de travail de deux postes :

- ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe de 27/35èmes à 28/35èmes
- Adjoint tech 2<sup>ème</sup> classe de 33/35èmes à 35/35èmes.

**REORGANISE** le planning hebdomadaire des postes de travail suivants :

- 1 ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe.

*M. ROUSSELLE rappelle qu'un bilan des 3 années écoulées depuis la mise en place des rythmes scolaires a mis en évidence une fatigue des enfants notamment le jeudi après-midi ainsi qu'un manque de temps calmes durant la pause méridienne. Ces éléments ont donc été pris en compte pour la réorganisation des temps périscolaires à la rentrée 2017.*

*La pause méridienne sera donc de 1h45 (de 12h00 à 13h45) avec proposition de temps calmes. Les enfants de la maternelle seront accueillis dans les anciens locaux de cantine afin d'être dans un environnement moins bruyant.*

*Les activités périscolaires (NAP) seront le jeudi de 15h00 à 16h30.*

*Cette nouvelle organisation est validée pour une année scolaire.*

### Subvention complémentaire classe découverte 2017

#### **Délibération n° DEL2017/51 : Subvention complémentaire classe découverte 2017**

Le 30 janvier dernier, le conseil municipal a octroyé une subvention de 140 € par enfant pour la classe découverte.

Depuis cette date, deux nouveaux élèves sont arrivés à l'école d'Héry et ont participé à la classe découverte. Mme la directrice sollicite la commune pour une subvention complémentaire de 280€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ACCORDE** une subvention complémentaire de 280 €  
**DIT** que les crédits sont prévus au budget communal 2017

#### **4 – AFFAIRES SCOLAIRES**

M. ROUSSELLE informe les membres du conseil de la date du prochain conseil d'école prévu le 27 juin à 18h00.

Une commission animation sera fixée prochainement pour faire un point sur les activités à organiser durant l'été, les demandes de subventions exceptionnelles (tir et la chasse), les manifestations estivales (13 juillet).

La CCSA a fait un sondage sur les installations sportives communales et le nombre d'adhérents dans les associations sportives. Toutes les associations d'Héry ont répondu à ce sondage.

*Madame VINCENT rejoint l'assemblée à 19h50.*

#### **5 – ENVIRONNEMENT**

##### **Délégation de Service Public assainissement – validation du rapport du maire et choix de la durée de la délégation**

##### **Délibération n° DEL2017/52 : DSP assainissement – validation du rapport du maire et choix de la durée de la délégation**

Monsieur l'adjoint au maire rappelle que le contrat de délégation du service public d'Assainissement Collectif de la commune de HERY conclu avec la société SAUR arrive à échéance fin 2017.

La procédure de passation des contrats de concession de service public est définie par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concessions et les articles L.1411-1 à L.1411-18, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à cette procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public **d'Assainissement Collectif** de la commune de HERY au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'alimentation en eau potable, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** du principe de déléguer sous la forme de contrat de concession le service public d'**Assainissement Collectif** de la Commune de HERY au vu du rapport du maire,

**DÉCIDE** que la durée du contrat soit de 7 ans (échéance au 31 décembre 2024)

**ETABLIT** la Commission d'Ouverture des Plis comme suit :  
Patrick ROUSSELLE, titulaire – Bernard BELARGENT, suppléant  
Alain MUZIOT, titulaire – Michel GEFFROY, suppléant  
Jack POTHERAT, titulaire – Virginie LOWYCK, suppléant

*M. ROUSSELLE précise que les communautés de communes prendront la compétence assainissement en 2020 ce qui justifie la courte durée du contrat de délégation.*

## 6 - TRAVAUX

### Acquisition d'une parcelle aux Baudières pour l'installation d'une citerne incendie

#### **Délibération n° DEL2017/53 : Acquisition d'une parcelle aux Baudières pour l'installation d'une citerne incendie**

Afin de pouvoir installer la citerne incendie nécessaire à la défense incendie aux Baudières côté est, la commune doit se rendre acquéreur d'une parcelle située en bordure de départementale.

Le Conseil Départemental a donné son accord de principe pour la cession d'une parcelle d'environ 500m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée A965 au prix de 0.72 €/m<sup>2</sup> ainsi qu'une autorisation pour prendre possession de cette emprise dès à présent.

La commune prendra à sa charge les frais de notaire et de bornage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle de 500m<sup>2</sup> au prix de 0.72€/m<sup>2</sup> soit 360 €.

**AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer tout document utile.

*M. MUZIOT regrette que le SDIS conseille vivement l'installation d'une citerne de 120m<sup>3</sup> sachant que le Serein passe à proximité du hameau.*

**Traversée des Baudières – Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2<sup>ème</sup> tranche**

**Délibération n° DEL2017/54 : Voirie des Baudières 2<sup>ème</sup> tranche – choix de l'entreprise**

Suite à l'appel d'offres pour les travaux de voirie des Baudières 2<sup>ème</sup> tranche, une négociation a été organisée avec les 4 candidats.

Après analyse des offres, le bureau d'études ECMO propose de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 397 772.53 € HT.

Pour rappel, le Département prend en charge 30% du montant TTC soit 143 198€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**RETIENT** l'entreprise COLAS pour un montant de 397 772.53 € HT.

**AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

*M. POTHERAT précise que les offres s'échelonnaient entre 397 800 € et 665 500 €. Après négociation, les entreprises ont proposé des variantes qui n'ont pas toutes été validées par le Conseil Départemental notamment concernant les qualités d'enrobés. Les travaux débuteront en septembre 2017.*

**Cœur de Village – acquisition d'une parcelle rue de la Chapelotte**

Dans le cadre des travaux de la rue Charles Rolland, projet Cœur de Village, il est prévu l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales. Afin de contenir les eaux pluviales dans la rue de la Chapelotte, un merlon en terre sera réalisé le long du fossé afin d'éviter les débordements dans les champs limitrophes.

Un rendez-vous avec le géomètre et le propriétaire riverain est fixé le 9 juin. En fonction de la délimitation définitive de la partie communale située le long du fossé, il conviendra ou non d'acheter une bande de terre supplémentaire afin d'asseoir le merlon et le maintenir dans le temps. Le prix sera déterminé avec le vendeur, le cas échéant.

**Installation d'une borne électrique**

**Délibération n° DEL2017/55 : Installation d'une borne électrique – place de l'Eglise**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SDEY et notamment l'article 4.4 l'habilitant à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques  
Vu le souhait exprimé par la commune de se porter candidate à l'implantation de bornes de recharges sur son territoire ;

Considérant que le SDEY souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du département  
 Considérant que l'assemblée délibérante du SDEY intègre dans son règlement financier les modalités de mise en œuvre de cette compétence selon les modalités suivantes :

- Participation forfaitaire annuelle de la commune couvrant les charges de fonctionnement à hauteur de 400 € pour les bornes accélérées. La dépense est inscrite au budget de fonctionnement des collectivités adhérentes (compte 6554).
- Participation financière de la commune au titre des travaux d'installations des infrastructures, selon le plan de financement adopté par le SDEY soit 20% du montant de 12 000 € HT pour une borne normale.  
 La dépense est inscrite en subvention d'équipement au budget des collectivités adhérentes (compte 204)
- Prise en charge de la consommation électrique des bornes par le SDEY jusqu'au 31 décembre 2017 pour les communes ayant transféré leur pouvoir concédant. L'abonnement sera au nom des communes mais son montant sera reversé à la collectivité, sur présentation des factures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**APPROUVE** le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEY pour la mise en place d'un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques

**ACCEPTE** sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'exposées ci-dessus et stipulées au règlement financier du SDEY

**S'ENGAGE** à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec un dispositif de recharge, en surface.

**AUTORISE** le Maire ou ses adjoints à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

**AUTORISE** le Maire ou ses adjoints à signer la convention financière entre la commune et le Syndicat pour l'installation et l'exploitation de la borne.

*La borne installée est une borne normale avec un temps de recharge de 5mn pour 15km.*

## 7 – QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

### Panneaux publicitaires

M. ROUSSELLE informe le conseil que la convention a été rédigée par AFFICHAGE DE FRANCE et qu'il convient de l'étudier avant de la valider au prochain conseil.

### Plan Local d'Urbanisme

Mme LOWYCK précise que les documents demandés par le bureau d'études ont été fournis. L'état des lieux pourra donc être réalisé prochainement.

Allée du Trou Bourreau

Une réunion commune est fixée le 7 juin avec les riverains de l'Allée, M. Gérard BLIN et les élus.

Association les Bourguignotards

Cette association loue un local rue de Seignelay par le biais de Square Habitat, local qui a une vocation commerciale. Le Président de cette association de motards demande l'autorisation d'organiser une manifestation le 23 septembre. Les élus ne sont pas favorables car d'autres manifestations festives ont eu lieu dans ces locaux depuis leur installation et ont causé des nuisances.

Manifestations sportives et culturelles – gestion des déchets

Il sera conseillé aux présidents des associations sportives et culturelles de faire la demande de containers pour la gestion des déchets durant leur manifestation considérant les gros volumes générés.

Dates à retenir

Dimanche 11 et 18 juin	élections législatives
Dimanche 18 juin	manœuvre des pompiers au barrage
Dimanche 18 juin	commémoration 11h au monument

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.**

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la réunion du 6 juin 2017**

année	n° ordre	code	objet
2017	DEL50	PERS	Modification du temps de travail du personnel
2017	DEL51	FINA	Subvention complémentaire classe découverte 2017
2017	DEL52	ENVIRO	DSP assainissement - validation du rapport du maire et choix de la durée de la délégation
2017	DEL53	TRAV	Acquisition d'une parcelle aux Baudières pour l'installation d'une citerne incendie
2017	DEL54	TRAV	Traversée des Baudières - travaux de voirie 2ème tranche - choix de l'entreprise
2017	DEL55	TRAV	Installation d'une borne électrique

**SIGNATURES**

Nom	Présent	Absent	Pouvoir à	Signature
Chantal CHARBONNIER		X	J. POTHERAT	
Jack POTHERAT	X			
Christine PARET		X	N. VINCENT	
Patrick ROUSSELLE	X			
Marie-Claude SAMPIC	X			
Annick ROLLET	X			
Bernard BELARGENT	X			
Guy GAVILLON		X	A ROLLET	
Marie-Christine CHATELAIN	X			
Pascale SIMON		X	P. ROUSSELLE	
Alain MUZIOT	X			
Corinne CORNELIS		X	B. BELARGENT	
Sylvie DELCROIX		X	MC SAMPIC	
Nathalie VINCENT	X			
Philippe MERCIER		X	M. GEFFROY	
Virginie LOWYCK	X			
Michel GEFFROY	X			